



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

La pédagogie pour contrer le négationnisme (2) : Approches et outils

Baudouin Massart
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Février 2016

Dans le cadre d'une journée d'étude, des enseignants et des experts proposent des solutions pour contrecarrer les discours négationnistes vis-à-vis des génocides des Juifs, des Tutsis et des Arméniens.

Le 25 janvier 2016, la Cellule Démocratie ou barbarie¹ de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé « une journée d'étude consacrée aux génocides face au négationnisme et au révisionnisme »². De nombreux enseignants et Centres de ressources ont pu confronter leurs expériences et proposer des outils pour combattre les négationnistes. La Loi peut être utile pour sanctionner, mais c'est surtout l'approche pédagogique qui est garante de résultats.

Quels outils pour combattre le négationnisme ?

Aujourd'hui, la Loi permet de condamner les discours négationnistes. Éric David, président du Centre de droit international de l'ULB, en répertorie trois. Tout d'abord, il y a celles qui condamnent la négation des génocides perpétrés par les nazis (Allemagne, Autriche, Belgique). La deuxième catégorie de législations s'étend à tous les génocides et à tous les crimes de guerre. « Soit les autres législations qui condamnent ce qui a été fait par les nazis, mais aussi tout ce qui est repris à l'article 6 du jugement de Nuremberg (crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité) », explique Éric David. En Pologne, la législation vise les crimes nazis et les crimes soviétiques. En Espagne, elle concerne tout génocide, qui aspire « à détruire tout ou partie d'un peuple en fonction de son appartenance ethnique, sociale, religieuse, politique, ou d'un handicap. » La législation suisse va plus loin, puisqu'elle s'applique à tous les crimes commis pour exprimer une haine raciale. Il y a aussi des législations qui visent explicitement le négationnisme, si les crimes sont reconnus par des juridictions ou des autorités internationales (ex. : l'ONU qualifie le nettoyage ethnique de l'ex-Yougoslavie comme une « forme de génocide »). Enfin, il y a celles qui condamnent toute tentative de nier ou minimiser « grossièrement » un génocide ou des crimes de guerre (Autriche, Belgique et Suisse). « Derrière ce déni, on retrouve la notion d'injure et donc de dommage, souligne Éric David, un terme où les juristes se retrouvent et pour lequel le Code civil suffirait pour condamner un négationniste. » Mais cet arsenal juridique est à double tranchant. Pour Laurence Schram, chercheuse senior au Mémorial et Musée Kazerne

¹ La Cellule Démocratie ou barbarie coordonne les questions d'enseignement à la citoyenneté et aux droits de l'homme à travers le travail d'histoire et l'éducation à la mémoire : <http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be>

² Des textes et des outils sont repris sur le site <http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be/index.php?id=15169>

Dossin³, un procès mené contre des négationnistes leur offre une visibilité médiatique encore plus grande. « Des lois existent, mais sont-elles utiles et efficaces ?, s’interroge-t-elle. Les négationnistes les utilisent souvent pour se poser en victimes. »

Par ailleurs, ils désarçonnent très souvent leurs contradicteurs par leurs propos. Ils sont très attentifs au choix des termes et connaissent des détails très précis concernant la Shoah. D’où la deuxième arme, mise en avant par Laurence Schram : la pédagogie et l’enseignement. « Il faut faire de l’histoire et faire passer de manière pédagogique les résultats. Bien qu’on ait l’impression d’être saturé par la Shoah, quand on interroge les gens, on se rend compte qu’ils ne connaissent rien. » L’un des points positifs du négationnisme, selon elle, est « qu’il a poussé les historiens à faire des recherches et à vulgariser l’histoire. »

La pédagogie à l’épreuve du terrain

De manière générale, les enseignants et les intervenants dans les écoles perçoivent de plus en plus chez les élèves une certaine légitimité à dire ce qu’ils pensent. « Notre parole est sans cesse remise en question sur le plan historique ou de l’actualité, pointe une enseignante. Les gens adhèrent facilement aux théories du complot. » Un autre observe : « Dans les classes, concernant la Shoah, on a des réflexions qui sont souvent assez frontales : “Vous exagérez”, “Une haine pareille, ce n’est pas possible, il n’y a pas de fumée sans feu”. » D’autres sont surpris par la capacité à argumenter de certains élèves.

Mais il n’y a pas que le génocide des Juifs qui est visé. Au cours des débats, les participants ont pu observer à quel point reste sensible la question du génocide des Tutsis au Rwanda. Certains plaident pour la reconnaissance des victimes hutues modérées. Tandis que d’autres, comme les représentants de l’ASBL Ibuka Mémoire et Justice⁴, s’insurgent contre une tendance à vouloir minimiser le génocide tutsi en mettant en avant les victimes hutues. Sur le terrain, certains vont plus loin : le Centre communautaire laïc juif (CCLJ)⁵ a parfois été confronté à des partisans du double génocide au Rwanda. Mais c’est la question arménienne qui provoque le plus de débats houleux, voire violents. Dans le cadre d’une exposition consacrée au génocide arménien, Philippe Marchal, des Territoires de la Mémoire, rapporte s’être retrouvé face à une fille de 12 ans niant la vérité historique. Il y a aussi eu quelquefois certaines recommandations de ne pas trop parler de la Turquie et du génocide arménien. Dans l’ensemble, il s’agit surtout de remises en question... « Il y a parfois eu des visites de courtoisie qui dans certains cas ont tourné à l’intimidation par rapport au génocide arménien », précise Ina Van Looy du CCLJ. Selon elle, le génocide des Arméniens provoque le plus de violences chez les élèves qu’ils rencontrent. La première réaction est : « Mais M’dame, on n’a pas fait ça. » « Oui, eux, les élèves ne l’ont pas fait. Mais on doit les sortir de cette éducation négationniste. Il faut apprendre à les démonter pour y arriver. On a besoin des juristes pour qualifier les crimes, insiste Ina Van Looy. On doit être extrêmement prudents et attentifs aux mots que l’on utilise. Parce que les négationnistes et les génocidaires y sont très attentifs. C’est pour cela qu’aujourd’hui, on parle du génocide des

³ <https://www.kazernedossin.eu>

⁴ ASBL regroupant les survivants du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994 <http://ibuka.be/>

⁵ <http://www.cclj.be>

Arméniens, des Assyriens et des chrétiens du Pont. » Une enseignante en histoire a expliqué que le problème n'était pas toujours les élèves, mais certains professeurs de religion qui refusent de visiter des expositions sur le génocide arménien et excluent de facto leurs élèves de ces activités.

Concurrence victimaire

Un autre discours – qui peut être apparenté à une minimisation d'un génocide – porte sur la concurrence victimaire. Le conflit israélo-palestinien est souvent brandi lorsqu'est évoquée la Shoah. Et la comparaison oblige à répondre. Lorsqu'Ina Van Looy, du CCLJ, s'entend dire « Hé M'dame, et le génocide des Palestiniens ? » Elle en discute avec les élèves : « Oui, il y a une guerre. Non, il n'y a pas de génocide. » Un enseignant du secondaire observe que les élèves réagissent de manière différente. C'est le cas des élèves polonais, qui ont le sentiment de se faire confisquer leur histoire, lorsque l'on évoque le génocide des Juifs.

Le génocide tutsi au Rwanda reste un objet de concurrence victimaire, entre autres via les partisans de la thèse du double génocide. « Souvent, on entend, "il y a eu un génocide, mais..." s'emporte un représentant de l'ASBL Ibuka. Pourquoi il y a toujours des "mais" ? Quand on commence à dire "mais", pour moi, c'est de la minimisation, c'est déjà une forme de négationnisme. Il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. »

Pour Laurence Schram, la comparaison est nécessaire : « Quand il y a une procédure d'extermination, les génocidaires ferment les frontières pour éviter que les gens ne fuient. C'est le cas dans le cadre du génocide arménien, juif, tutsi. Il y a donc une différence entre les génocides et le nettoyage ethnique, où l'on fait fuir des populations – comme en ex-Yougoslavie. Je ne minimise pas la souffrance des populations, c'est le processus que je mets en question. La mise en concurrence est une stratégie négationniste. »



À Woluwe-Saint-Pierre, la stèle En mémoire des victimes du génocide – Rwanda 1994 ne précise pas que ce sont les Tutsis qui ont été les victimes, déplore l'ASBL Ibuka. Un texte ambigu, vu la thèse négationniste du « double génocide » véhiculée par des membres de la communauté hutu.
© Baudouin Massart

La nébuleuse du Web

Aujourd'hui, l'école n'est plus le principal lieu d'apprentissage des adolescents. Le Web regorge d'informations – pas toujours fiables – utilisées autant par les adultes que les élèves. Frédéric Crahay, directeur de la Fondation Auschwitz – Mémoire d'Auschwitz ASBL constate qu'il est très facile d'arriver sur des sites négationnistes, qui ne se présentent pas comme tels. « Il y a, par exemple, beaucoup d'écrits sur la technicité des chambres à gaz », note-t-il. Il évoque la fois, où interpellé par une mère, il a été amené à discuter avec ses deux fils qui connaissaient une quantité d'aspects techniques qu'ils avaient découverts sur des sites négationnistes. Pour les amener à s'interroger sur la fiabilité de leurs sources, il leur a présenté des documents plus difficiles à trouver sur le Net, tel le télégramme du 11 janvier 1943 du SS Höfle à Adolf Eichmann, renseignant le nombre de victimes dans les centres d'extermination de Majdanek, Sobibor, Treblinka et Belzec.

« Le problème, note Johan Puttemans, responsable pédagogique à la Fondation Auschwitz – Mémoire d'Auschwitz ASBL est que pour beaucoup de jeunes, comme pour beaucoup de monde, quand c'est sur Internet, c'est la vérité. »

Quand la Shoah lasse

Mais la lassitude peut l'emporter aussi sur le négationnisme. Face au « Encore Auschwitz ! » spontané des élèves, les pédagogues doivent s'adapter et faire preuve de créativité pour remobiliser les élèves. Ces derniers se sentent déprimés ou en colère face à de tels événements : « Pourquoi ils n'ont pas arrêté les trains ? Pourquoi ils n'ont rien fait ? Qu'est-ce qu'on peut y faire ? Ne nous en parlez plus, cela ne sert à rien. »

Pour changer d'angle d'attaque, un professeur d'histoire insiste sur la nécessité de rappeler à l'élève qu'il y a toujours une démarche scientifique derrière les faits, que « l'histoire que l'on raconte est basée sur des choses réelles. »

Élias Constas, enseignant et collaborateur scientifique aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, prône l'éveil à la critique des élèves : « On a souvent tendance à infantiliser les élèves. » Il propose un exercice sur le thème des caricatures, où ils présentent des sketches de Dieudonné et des caricatures de *Charlie Hebdo*. En regard de chaque sujet, il pose des questions fermées avec des références légales : ce sketch/cette caricature fait-il/elle rire ? Fait-il/elle la défense des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ? Incite-t-il/elle à des actes terroristes ? Tend-il à la discrimination, la haine, la violence envers des personnes ? Etc. En fonction de ces « oui » et ces « non », l'élève prend conscience par lui-même de ce qui est autorisé ou pas. Il suggère aussi d'utiliser les pavés de mémoire comme parcours pédagogique qui favorise les questions-réponses.

Conclusion

Lutter contre les négationnistes nécessite d'être bien armé. Il faut donner des réponses et il faut aussi poser des questions. Des questions qui ne manquent pas pour Johan Puttemans : « Pourquoi le centre d'extermination de Birkenau a-t-il passé commande de détecteurs de Zyklon B, si on ne gaze pas, et en plus pour un bâtiment dénommé "morgue" ? » ; « Pourquoi passer commande d'une porte étanche au gaz avec judas pour une morgue ? », etc. Autant d'interrogations qui mettent à mal les discours négationnistes. Elles sont aussi applicables aux publics jeunes. Plusieurs intervenants affirment qu'il ne faut pas chercher à convaincre les jeunes, mais les amener à s'interroger, une démarche indispensable pour développer leur esprit critique.

Encore faut-il que les États adoptent une position claire par rapport aux génocides et à leurs passés respectifs. Il est difficile pour un État de faire la leçon à un autre, s'il ne reconnaît pas ses propres torts. La Belgique a tardé à reconnaître sa responsabilité dans la déportation des Juifs. Au Rwanda, le système colonial de classification ethnique a favorisé le génocide des Tutsis. Enfin, l'État belge reste frileux par rapport au génocide des Arméniens, certains partis redoutant de s'aliéner leurs élus d'origine turque et de perdre leur électorat. De quoi laisser le champ libre aux négationnistes.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.